

COMPOSITION DE JURY DU MASTER 2025-070

Le président de l'université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1 et L.712-2,
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc en date du 22 octobre 2013 relative à la délégation de compétences aux directeurs de composantes en matière de nomination des jurys d'examens,
Vu la proposition du doyen de la faculté de droit,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année universitaire 2024-2025, la composition du jury d'examens de **MASTER Mention : Droit Privé**
Parcours : Droit du Dommage Corporel (DDC)

pour la validation de la 2^{ème} année du Master Mention Droit Privé, Parcours DDC est fixée comme suit :

Nom Prénom	Qualité (MCF, PR, PRAG, PRCE)
Président ➤ Vincent RIVOLLIER	MCF
Vice-président ➤ Christophe QUEZEL AMBRUNAZ	PR
Membres ➤ Grégoire CALLEY	MCF

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la faculté de droit sur le site universitaire de Jacob Bellecombette.

Article 3 : Le directeur général des services, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du conseil académique et le doyen de la faculté de droit, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 17 mars 2025

Philippe BRIAND

Par délégation, le Doyen,
Motahareh FATHISALOUTI BOLLON



Ampliation aux membres du jury d'examens